

Déroulé et description de la séquence

Titre de la séquence : Le travail dans les colonies françaises (6 heures)

Avant de lancer la séquence, un petit tour de table sera fait afin d'évaluer le niveau de connaissance des élèves sur le sujet abordé.

Première partie : L'esclavage dans les colonies françaises (Séance 1 : 2 heures)

-Activité 1 : Un court film, Métropole et colonies (1870-1914), sera projeté au tableau comme document inaugural : **2, 11 minutes.**

Un questionnaire sera distribué aux élèves avant la projection du film. Ils pourront le compléter pendant qu'ils regardent la vidéo :

-Mise en autonomie : **5 minutes** pour répondre aux questions.

-Correction : les élèves seront invités à donner leurs réponses à l'oral. Si elles sont correctes, ils viendront l'écrire au tableau sur le document vidéo projeté : **10 minutes.**

-Activité 2 : Comprendre et analyser des documents

-Explication de la consigne, formation des groupes et choix des thématiques : **10 minutes.**

-Mise en autonomie : chaque groupe traite la thématique choisie (**20 minutes**).

-Correction : (oral et écrit) Chaque groupe présente ses réponses au tableau. Une fois les réponses vérifiées, les autres recopient les réponses corrigées. Dans un premier temps, chaque groupe devra présenter les documents étudiés (nature, auteur, date, source). (**20 minutes**).

-Trace écrite : c'est une synthèse de ce qui a été vu durant l'activité 1 et 2 (**15 minutes**).

Trace écrite

Les conditions de vie et de travail des esclaves dans les colonies françaises sont horribles. Ils travaillent 6 jours sur 7, du lever au coucher du soleil dans les plantations. La violence est quotidienne et le manque de nourriture est fréquent. L'espérance de vie ne dépasse pas 10 années après leur arrivée dans la plantation.

En France, le **Code noir** réglemente l'esclavage : Les maîtres ont droit de vie ou de mort sur leurs esclaves, considérés comme du bétail humain. Les esclaves, considérés comme des biens meubles, ne peuvent pas se marier ni avoir des enfants librement.

Parfois, les esclaves se révoltent et fuient : c'est ce qu'on appelle le « marronnage ». L'esclavage a été aboli en France en 1848.

Deuxième partie : Le travail forcé dans les colonies françaises (Séance 2 : 2 heures)

-**Rappel de la première partie** : un petit tour de table est fait pour évaluer les connaissances des élèves sur ce qui a été vu durant les deux premières séances. Cela permet aussi de faire l'introduction de la deuxième partie (10 minutes).

-Activité 1 : Analyser des documents historiques

-**Explication de la consigne** : 5 minutes.

-**Mise en autonomie** : 20 minutes.

-**Correction** : les élèves volontaires ou choisis par le professeur présentent chaque document en indiquant les différents éléments qui le composent. Ils doivent être aussi en mesure de dégager le message véhiculé par chaque affiche (documents 1 et 2). Pour le document 3, deux élèves se succéderont pour effectuer la lecture. Il sera ensuite demandé aux autres élèves ce qu'ils ont compris du document (qui parle ? Où se déroulent les événements ? Quand ?...). Suite à cela, un(e) élève ira au tableau noter les réponses sur le document projeté et certains passages du texte seront soulignés. (20 minutes).

-Activité 2 : Confronter des points de vue

-**Explication de la consigne** : 5 minutes.

-**Mise en autonomie** : 15 minutes.

-**Correction** : les élèves volontaires ou choisis par le professeur donnent leurs réponses oralement. Si elles sont bonnes, ils vont les noter au tableau. (15 minutes).

-**Trace écrite** : C'est une synthèse de ce qui a été vu durant les séances 4 et 5. (15 minutes).

Trace écrite

Suite à l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises en 1848, pour exploiter les nombreuses richesses de ses colonies (ex : caoutchouc, cacao, canne à sucre, ...), la France y instaure le **travail forcé**.

Le XIXe siècle est aussi marqué par la **colonisation** de l'Afrique et de l'Asie, présentée par les Français comme un élément civilisateur. Le **travail forcé**, aux conditions très dures, s'instaurent dans les **colonies d'exploitation**. En 1946, **la loi Houphouët-Boigny** met définitivement fin au **travail forcé** dans les colonies françaises.

Troisième partie : La Guyane, colonie d'exploitation et pénitentiaire (séance 3 : 2 heures)

-Activité 1 : évaluation formative

Les élèves sont évalués à l'écrit sur les acquis de la première et la deuxième partie de la séquence. (10 minutes)

-**Correction** : après avoir remis leurs copies, une correction orale est effectuée. Cela permet de faire un rappel des séances précédentes et d'introduire, par la même occasion, la troisième partie. Il sera ainsi demandé oralement aux élèves ce qu'ils savent de l'histoire du bagne en Guyane (personnages célèbres, lieux, ..) (10 minutes).

-Activité 2 : questionner des documents

-**Lecture de l'introduction** par un élève : 1 minute.

-**Explication de la consigne** : 2 minutes.

-**Mise en autonomie** : en s'appuyant sur ce qui a été vu lors des précédentes séances et sur les documents proposés (docs 4 et 5), individuellement, les élèves répondent aux questions posées. (20 minutes).

-**Correction** : les élèves volontaires ou choisis par le professeur présentent les différents documents : nature, description, lieu (docs 1, 2 et 4), auteur, titre, date, source (doc 3). Ils donnent leurs réponses aux questions. Si elles sont bonnes, ils vont les écrire au tableau pendant que les autres élèves recopient la correction dans leur cahier. (20 minutes).

-**Trace écrite** : c'est une synthèse de tout ce qui a été vu durant la troisième partie de la séquence. (10 minutes).

Trace écrite

Comme toutes les autres colonies françaises, la Guyane connaît l'esclavage, dans un premier temps, et le **travail forcé** ensuite.

Avec l'instauration du **bagne de Guyane** en 1854, des milliers de condamnés sont déchargés en Guyane afin d'y purger leurs peines en effectuant des travaux forcés.

Les bagnards travaillent dans plusieurs secteurs (**ex : déboisement, réalisation de voiries, ...**) dans des conditions extrêmement difficiles. Beaucoup n'y survivent pas.

Cumulant le statut de colonie d'exploitation et de colonie pénitentiaire jusqu'en 1946, la Guyane est un territoire où la notion de travail rime avec souffrance.

